

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le jeudi 21 avril 2022 à 17 h 00, par visioconférence.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint,
services de proximité
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

CE-2022-453-DEC

Il est résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 17 h 00.

CE-2022-454-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2022-455-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le projet de *Transaction et quittance mutuelle* à intervenir avec Condominium Le M-Vieux Terrebonne inc. en vue du règlement du dossier de cour numéro 700-17-017777-219, pour un montant total de 463 506,74 \$, en capital, intérêts, taxes et frais.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite transaction et quittance, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont un financement via les excédents de fonctionnement non affectés ainsi qu'un amendement budgétaire.

QUE comité recommande au conseil municipal d'adopter la définition « *Acquisition de l'immeuble sis au 133, rue Chapleau, connu et désigné comme étant le lot numéro 2 440 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne* » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt de type parapluie numéro 760, soit l'objet n° 5.

QUE le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 463 506,74 \$.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2022-456-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser, sous réserve d'approbation de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC), la reconduction du projet d'aménagement des terrasses commerciales sur le domaine public, du 13 mai au 3 octobre 2022, dans l'espace délimité aux plans joints au dossier décisionnel (Annexe A) et selon l'entente entre les commerçants participants et la Ville de Terrebonne (Annexe B).

QUE madame Kate Primeau, coordonnatrice au développement économique, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes d'autorisation de l'occupation du domaine public avec les commerçants participants au projet, le tout conformément au plan des interventions.

QUE la création d'espaces piétons sur l'emprise de la rue Saint-Pierre, entre les rues Sainte-Marie et Saint-André, soit autorisée pour la période du 13 mai au 6 septembre 2022 ainsi que dans le stationnement Sainte-Marie et la rue Sainte-Marie, entre les rues Saint-Pierre et Saint-François-Xavier, selon lesdits plans, pour la période du 13 mai au 3 octobre 2022, et ce, afin de créer un espace public vivant et partagé.

CE-2022-457-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 30.

Président

Greffier